

## DROIT DE REPONSE

Alors que l'ostéopathie et le légitime combat des ostéopathes et futurs ostéopathes pour une réglementation de leur profession ont reçu un écho sans précédent dans les medias, Philippe Sterlingot, dans un communiqué public sur le site du SFDO, attise à nouveau les braises de la discorde.

Non content de minimiser l'impact de cette journée et de mettre son succès sur le compte d'une faible actualité dominicale, Philippe Sterlingot essaie de discréditer le message véhiculé le 4 mars. Les personnes présentes lors de la manifestation peuvent témoigner qu'aucune banderole affichant telle ou telle organisation n'a été déployée. Contrairement aux autres manifestations, personne n'a cherché à tirer la couverture à lui pour que le logo de son association ou de son école apparaisse en gros plan sur les télévisions de France. Le seul message véhiculé a été celui de l'ostéopathie.

Certes, la participation n'a pas été à la hauteur de nos espérances. A qui la faute ? Dois-je rappeler les interventions de l'union SFDO-UFOF à Nantes, à Lyon et ailleurs, soutenues par des communiqués sur les sites respectifs ? C'est vous Monsieur Sterlingot, associé à de nombreux directeurs d'écoles, qui avez tout mis en œuvre pour décourager les professionnels de venir !

N'aurait-il pas été plus responsable de mettre votre mouchoir sur votre orgueil et de motiver vos adhérents, même si cette fois, vous n'étiez pas le maître d'œuvre de l'organisation ? Le ROF a toujours relayé les appels à manifester. Les vôtres comme ceux de l'UFOF ! Peut-on en dire de même de vous ? Où étiez-vous en décembre lorsque les étudiants ont été embarqués par les CRS parce qu'ils défendaient leur avenir et celui de notre profession ?

A l'opposé d'une attitude responsable, vous profitez à nouveau de la première occasion pour discréditer les associations organisatrices. Est-ce parce qu'elles ne partagent votre approche du combat à mener qu'il faut pour autant asséner de telles critiques à leur encontre ? Comment pouvez-vous appeler à l'union et à la concertation sans respecter les autres et leur opinion ? Est-ce notre faute si vous bloquez toujours sur la démarche juridique que nous avons engagée en 2005 et dont on attend toujours les conséquences fâcheuses que vous ne cessez d'annoncer depuis bientôt deux ans ?

Depuis que vous êtes président du SFDO, vous n'avez cessé de discréditer le ROF. Votre première action, au lendemain de votre élection, n'a-t-elle pas été d'organiser le lynchage organisé de longue date, du Président du ROF Daniel Sirieix et de son bureau ? Osez-vous dire que ce n'est pas vrai ? Qui le premier a pris la parole lors de l'assemblée générale d'octobre 2002, alors qu'elle n'était pas ouverte car Daniel se démenait avec l'huissier que vous aviez vous-même mandaté ? Bel exemple d'union !

Dois-je également rappeler vos propos de l'automne dans votre journal d'information, adressé également aux personnes qui ne sont pas adhérentes à votre syndicat ? Pour la première fois, un président de syndicat a appelé publiquement à s'opposer aux réformes proposées aux adhérents du ROF. Ceci au mépris du respect de non ingérence. A nouveau, bel exemple d'union !

## **DROIT DE REPONSE**

Alors, Monsieur Sterlingot, puisque vous appelez à tirer les enseignements du passé, je vous prends au mot de votre engagement dans « la voie constructive ». Affichez la transparence de vos actions :

- Communiquez le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2007. Nous verrons si, comme le dit Dominique Blanc sur son site, il a été décidé de réaliser un seul mémoire en observation. Vous savez pertinemment que cela est faux car vous étiez à cette réunion. Pourtant vous n'avez pas démenti les propos, laissant ainsi supporter la responsabilité de la désunion aux dépositaires du recours en Conseil d'Etat. Or, c'est pour permettre de ne pas ouvrir les plaies de la discorde, que nous avons, vous et moi, comme l'ensemble des participants, décidé de faire deux mémoires séparés, car une opposition persiste sur le bien fondé de l'action menée en 2005.
- Communiquez le mémoire en observation comme vous vous y êtes engagé le 17 janvier, ainsi que dans un email le 22 février. Nous attendons toujours. Pourtant le Conseil d'Etat va examiner le projet de décrets le 13 mars. En le communiquant, comme nous l'avons fait, il aurait été possible d'affiner nos actions avant le 13 mars si cela avait été nécessaire. Ce, pour le plus grand service rendu aux ostéopathes.

En apportant de la transparence à vos actions, chaque ostéopathe pourrait alors comprendre les buts que vous poursuivez et les moyens dont vous vous dotez pour y parvenir. L'union pour l'union n'a pas de sens. Elle est au plus conjoncturelle. Le préalable à toute union est de mettre carte sur table. Soyez transparent et nous pourrons nous unir pour travailler avec vous.

**Pascal Javerliat**

Président du Registre des Ostéopathes de France